RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

CNRS
Dominique DUAULT
1 RUE ANDRE ET YVONNE MEYNIER PARC
ALCYONE CS 2693
35000 RENNES
Email : dominique.duault@cnrs.fr

44-NANTES-CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE-Remplacement CTA 4 et CT6 IMN JEAN ROUXEL-CT

Date d'émission 02/09/2026
N° d'affaire : 2510OPELT000100
Référence chrono : CT/OPEAT/0926/0001
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 14/10/2025
Référence chrono : CT/OPELT/1025/0014

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Gilles COELHO
Tél. +33 6 47 92 49 12
Email : gilles.coelho@socotec.com

AGENCE OPELT ATLANTIQUE
Pôle_OPELT
5 Place des frères Montgolfier
78180 GUYANCOURT

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. SIGNATURES **5**
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **5**
3.1. Partenaires de l'opération 5
3.2. Données de l'affaire 6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **6**
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D **7**
5.1. Evaluation de conformité 7
6. EVALUATION DE CONFORMITE **8**
6.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels 9

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2510OPELT000100, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par

rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Gilles COELHO **Responsable d'Affaire**	

Ce rapport a été édité par : Gilles Coelho

Ce rapport a été transmis à :

- dominique.duault@cnrs.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
CNRS - 35 35000

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

2 chemin de la houssiniere
44300 Nantes

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Bâtiment soumis au code du travail uniquement.

Remplacement des CTA 4 et CTA 6

Nota : Dans le cadre du remplacement de la CTA absence d'incidence sur la solidité de l'ouvrage.

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : 1000000.00
- Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 13/04/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

néant

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

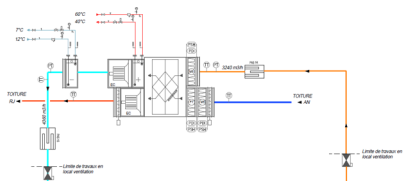
5.1. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS			
Pour tout circuit terminal (ou ensemble de circuits terminaux), dispositif de coupure d'urgence, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs	S	**Coupure de proximité à prévoir sur chaque CTA**	11
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS			
Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentielles	S	**Un liaison équipotentielle principale des conduits d'aire pénétrant dans le bâtiment devra être mise en place. => 25² cuivre depuis TGBT ou puit de terre du bâtiment.**	6

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. EVALUATION DE CONFORMITE

6.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS Locaux avec matières inflammab	PM	Pour mémoire Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux.	
DESENFUMAGE	SO		
CHAUFFAGE, VENTILATION...			
Locaux où sont entreposées ou manipulées des matières inflammables	SO		
Chauffage des locaux 	PM	Pour mémoire Réchauffage et refroidissement de l'air insufflé dans le locaux - Froide depuis réseau glacé existant - chaude depuis réseau eau chaude (chaufferie existante et non modifié)	
GAZ	SO		
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS			
Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension	F	Coupure CTA sur détection incendie prévu au CCTP	
Pour tout circuit terminal (ou ensemble de circuits terminaux), dispositif de coupure d'urgence, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs	**S**	**Coupure de proximité à prévoir sur chaque CTA**	**11**
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS			
Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentielles	**S**	**Un liaison équipotentielle principale des conduits d'aire pénétrant dans le bâtiment devra être mise en place. => 25² cuivre depuis TGBT ou puit de terre du bâtiment.**	**6**
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE	PM	Pour mémoire Schéma et note de calcul seront à fournir pour avis avant exécution.	
INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE	PM	Pour mémoire Dispositions existantes non modifiées	
	PM		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
INSTALLATION DE SECURITE AUTRES QUE D'ECLAIRAGE DE SECURITE		Pour mémoire Dispositions existantes non modifiées	
INSTALLATION DANS LES LOCAUX A USAGE MEDICAL	SO		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet